

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 248 ordonnant l'internement spécial à Obock de M. Flandin, employé à la Société des salines, dans les conditions prévues par l'arrêté du 18 octobre 1940.

n° 248

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
16 avril 1941

Numéro JO  
n° 533 du 30/04/1941

Date du numéro  
30 avril 1941

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur.

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu le décret du 10 septembre 1940 relatif aux mesures à prendre à l'égard des individus dangereux pour la défense nationale ou la sécurité publique, ensemble les textes subséquents l'ayant modifié

**Vu** l'arrêté du 18 octobre 1940 concernant les établissements où seront internés les individus dangereux pour la défense nationale ou la sécurité publique.

**Vu** l'arrêté du 18 mars 1941 désignant le poste d'Obock comme lieu d'internement spécial des individus reconnus dangereux pour la défense nationale ou la sécurité publique.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Est ordonné l'internement spécial à Obock. de M. Flandin, employé à la Société des salines de Djibouti, dans les conditions prévues par l'arrêté du 18 octobre susvisé.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

**NOUAILHETAS.**